BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2417

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

494 911 217 RCS Epinal.
FINANCIERE E.M.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 582, rue de Colmar, 88100 Sainte-Marguerite.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE FINANCIERE EM Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 582 Rue de Colmar 88100 SAINTE MARGUERITE 494 911 217 RCS EPINAL ET VERANDAS DE L'EST Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 183 Rue Hector Berlioz, Les Grands Champs 88650 ANOULD RCS EPINAL 340 286 129 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANOULD du 11 décembre 2018, La société FINANCIERE EM, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 582 Rue de Colmar 88100 SAINTE MARGUERITE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 494 911 217 RCS EPINAL, et la société VERANDAS DE L'EST, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 183 Rue Hector Berlioz, Les Grands Champs 88650 ANOULD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS EPINAL 340 286 129, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE EM par la société VERANDAS DE L'EST. La société FINANCIERE EM ferait apport à la société VERANDAS DE L'EST de la totalité de son actif, soit 245 476 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 18 442 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 227 034 euros. En rémunération de cet apport net, 1 260 actions nouvelles de 15,87 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société VERANDAS DE L'EST à titre d'augmentation de son capital social de 20 000 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 207 034 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2,52 de la société VERANDAS DE L'EST pour 1 de la société FINANCIERE EM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par FINANCIERE EM depuis le 1er avril 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par VERANDAS DE L'EST. La société FINANCIERE EM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la

fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de EPINAL au nom des deux sociétés le 20 décembre 2018. Pour avis.

